



Référentiel Emploi, Activités et Compétences



DSP	REAC	RC	RF	CDC
-----	-------------	----	----	-----

Cariste d'entrepôt

Libellé réduit: CE
Code titre: TP-00470
Type de document: REAC
Version: 3
Date de validation: 09/04/2010
Date de mise à jour: 16/09/2010

Cariste d'entrepôt

Référentiel Emploi, Activités et Compétences

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	2/28

Ce document a été réalisé avec la collaboration de:**Chef de projet**

SOULARD BRUNO

Participants pour les centres

BERCHE David NORD PAS DE CALAIS Douai-Cantin

CHAMBON Didier RHONE ALPES Saint Etienne

CHAMBON Vincent LANGUEDOC ROUSSILLON Nîmes

EVRARD Thierry PAYS DE LOIRE Le Mans

JARNO Thierry ILE DE FRANCE Stains

LARDEUR Stéphane PICARDIE Beauvais

MOREL André DOR Gestion des Itinérants

Participants pour la Direction de l'Ingénierie

JOSENHANS Ulrike DIRECTION DE L'INGENIERIE Tertiaire

Responsable d'unité sectorielle

Claude SAUZE

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	3/28

INTRODUCTION

1 - Contexte de construction du REAC

1.1 - Problématique

A la suite de l'étude réalisée en 1998 par le Département Sectoriel Tertiaire de la direction de l'ingénierie de l'AFPA sur l'évolution des métiers du secteur de la logistique en très forte évolution depuis plusieurs années, la décision avait été prise par la DGEFP après avis des instances paritaires d'autoriser la phase d'expérimentation de formations qualifiantes de niveaux V et IV.

Une première série d'expérimentations avait été lancée en 2001 pour les Titres Professionnels de Cariste d'Entrepôt, Préparateurs de Commandes en Entrepôt et Technicien en Logistique d'Entreposage.

Concomitamment, la CNAM-TS publiait une série de recommandations dont la recommandation dite "R389" relative à la conduite en sécurité des engins de manutention à conducteur porté.

Les conclusions positives des expérimentations ont permis de confirmer la pertinence de ces emplois qualifiés. Le Titre professionnel de Cariste d'Entrepôt, après avis de la Commission Professionnelle Consultative du 11 avril 2002, a été certifié pour une durée de 3 ans.

La Commission Professionnelle Consultative du 30 mars 2006 émettait à nouveau un avis favorable à la reconduction de ce Titre professionnel pour une durée de 4 ans (Journal officiel du 28 juillet 2006).

En prévision de la prochaine révision courant 2010, un groupe de travail (cf. 1.3) s'est réuni au cours de l'année 2009 pour étudier les évolutions du métier et les conséquences dans les définitions des compétences et activité-types.

1.2 démarche de construction.

Les conclusions de l'étude ETED (Emploi-Type Etudié dans sa Dynamique) de 1999/200 étant devenu trop ancien, une série d'enquêtes dans des Entreprises a été réalisée par l'AFPA. Afin de disposer d'une visibilité la plus large possible, les investigations ont porté sur des Entreprises de tailles et secteurs professionnels variés, dans différentes régions de la métropole les unes connues pour être des bassins d'emplois importants, les autres moins réputées sur ce point.

1.3 composition du groupe de travail

M. AFANTODJI – PROMOTRANS

M. RADOUAN – AFT-IFTIM

Mr CERCLÉ – CGT-FO

M. SAUZE AFPA

M. SOULARD AFPA

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	4/28

2 -Argumentaire des choix

2.1 emplois types de la filière

Quatre emplois types sont actuellement identifiés dans la filière entreposage :

- Cariste d'entrepôt niveau V
- Préparateur(trice) de commandes en entrepôt niveau V
- Technicien en Logistique d'Entreposage niveau IV
- Technicien Supérieur en Méthodes et Exploitation Logistique niveau III.

La distinction entre les deux Titres Professionnels de niveau V s'est à nouveau posée à l'occasion de ces groupes de travail, en raison de pratiques variable d'une Entreprise à l'autre sur la polyvalence des activités pratiquées dans les entrepôts.

Les partenaires sociaux, lors de la Commission professionnelle Consultative du 23 octobre 2009 ont à nouveau confirmé la pertinence de cette distinction pour trois raisons principales :

- les compétences requises sont bien distinctes et ne s'exercent pas de la même façon, ni avec le même type d'engin de manutention,
- s'agissant d'un premier niveau de qualification, la maîtrise des compétences d'un des deux métiers (Préparateur de Commandes en Entrepôt ou Cariste d'Entrepôt) permet une employabilité dans l'un ou l'autre de ces métiers. Il n'est pas nécessaire de maîtriser les compétences de l'un et l'autre pour s'insérer ou se réinsérer durablement dans l'emploi.
- les candidats à la certification Professionnelle par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience ont très majoritairement pratiqué l'un OU l'autre de ces métiers, et beaucoup plus rarement l'un ET l'autre.

2.2 spécificité de l'emploi type de cariste d'entrepôt

Un accès rapide à l'emploi, un emploi clairement délimité, le fort taux d'embauche du secteur participent fortement à la motivation concrète des personnes intéressées par l'emploi de cariste d'entrepôt.

L'évolution professionnelle du cariste d'entrepôt tend à se réaliser au sein même de la filière en s'orientant vers la conduite de matériels de plus en plus sophistiqués (chariot tri-directionnel par exemple, stockages à grande hauteur,...), la technicité de l'engin étant un point important d'attachement à son métier pour l'opérateur.

Autrement, il peut s'orienter vers des fonctions de coordination au sein de l'équipe de caristes ou l'encadrement opérationnel de celle-ci. Il faut noter que si le cariste d'entrepôt désire évoluer vers un poste à responsabilité plus large (technicien en logistique d'entreposage par exemple), il lui sera nécessaire d'avoir occupé un emploi de préparateur de commandes. A l'inverse, un préparateur de commandes en entrepôt pourra évoluer plus directement vers de telles fonctions.

2.3 structuration de l'emploi en une activité type

L'exercice du métier de cariste d'entrepôt correspond à un premier niveau de qualification.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	5/28

L'utilisation en sécurité de chariots automoteurs à conducteur porté de catégories 3 et 5 (selon la Recommandation de la C.N.A.M. publiée en 2000 dite R389) est au cœur du métier et constitue une activité type homogène.

2.4 Avis des instances consultatives :

Validé l'issue de la Commission Professionnelle Consultative du 9 avril 2010

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	6/28

FICHE EMPLOI-TYPE

LISTE DES EMPLOIS-TYPES

1 - Cariste d'entrepôt

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	7/28

INTITULE DE L'EMPLOI-TYPE

Cariste d'entrepôt

FET01 FICHE(S) ROME DE RATTACHEMENT:

N1101 - CONDUITE D'ENGINS DE DEPLACEMENT DES CHARGES

FET02 AUTRE(S) APPELLATION(S) DE L'EMPLOI-TYPE:

cariste pointeur
 cariste grande hauteur
 conducteur d'engin de manutention à conducteur porté
 agent de quai

FET03 LIENS AVEC LES NOMENCLATURES:
RELATIONS INTERNES:
Domaine EVOLIF: T07 Transport et logistique

Sous Secteur EVOLIF: JE Transport

RELATIONS EXTERNES:
PCS: 6514 - Conducteurs de chariot élévateur, caristes

FAP: J140 - Ouvriers qualifiés du magasinage et de la manutention

NAF: 631B - Manutention non portuaire/Entreposage

631D - Entreposage frigorifique

631E - Entreposage non frigorifique

NSF: 311 u - Transport, manutention, magasinage

FORMACODE: 31754 - manutention

31768 - cariste

31795 - sécurité manutention

FET04 DEFINITION:

Le cariste d'entrepôt déplace des unités de manutention pour les stocker et les déstocker en conduisant des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégorie 3 et 5 dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Ces opérations visent à préserver et ranger les marchandises et à les mettre à disposition d'autres utilisateurs (préparateurs de commandes, autres caristes,...)

Le cariste d'entrepôt opère en permanence dans le respect des consignes et des règles de sécurité (manutention manuelle ou à l'aide d'un engin) en vigueur dans l'entrepôt.

FET05 CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE:

L'emploi de cariste d'entrepôt existe dans tous les secteurs nécessitant le stockage en entrepôt : entreprises industrielles ou commerciales, plate-formes logistiques, prestataires logistiques, répartiteurs.

Le cariste d'entrepôt travaille essentiellement en équipe (autres caristes, préparateurs, manutentionnaires) sur une zone d'évolution délimitée.

Le travail peut s'effectuer assis ou debout.

Les conditions climatiques sont variables selon l'environnement et le type de produits (température dirigée du froid négatif à des températures positives, sites classés...)

L'organisation du travail dans les zones d'entreposage conduit souvent le cariste d'entrepôt à exercer les tâches de manière répétitive et intensive

Le cariste d'entrepôt peut être soumis à des niveaux sonores importants.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	8/28

Il existe la possibilité de travail posté (2x8, 3x8, annualisation du temps de travail)

Ses compétences sont transférables dans les secteurs d'activité économique à tous les maillons de la chaîne logistique (production, transport, stockage et distribution).

FET06 CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI-TYPE:

Niveau V (CAP, BEP, Titre Professionnel) souhaité mais non indispensable.

Autorisation de conduite délivrée par l'employeur, après formation et après présentation d'un certificat d'aptitude médicale à la conduite des chariots automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 3 et 5 (décret 98-1084 du 2 décembre 1998).

La CNAM recommande la possession du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) de la catégorie d'engin à conduire (recommandation R389) et un âge minimum de 18 ans.

FET07 CHAMPS D'INTERVENTION ET DE RESPONSABILITE:

Le cariste d'entrepôt travaille sous la responsabilité d'un chef d'équipe

Il se conforme aux instructions qui lui sont transmises et se doit d'appliquer les règles de sécurité.

Il réalise les opérations de manière autonome.

Sur sa zone d'évolution, il assure une veille permanente à la sécurité des personnes et des produits. Il alerte en cas de nécessité.

FET08 DESCRIPTION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'EMPLOI-TYPE:

Le cariste d'entrepôt déplace des marchandises en sécurité lors des opérations de stockage/déstockage et chargement/déchargement de véhicules à l'aide de chariots de catégorie 3 et 5.

Il tient compte des contraintes techniques des matériels (roulant et fixes, supports de charge) pour assurer la sécurité des personnes et des produits.

Il contrôle l'état des marchandises et les espaces alloués et transmet les données correspondantes par un système d'information informatisé en identifiant les anomalies, pannes, avaries et risques divers.

Il maintient le matériel en fonctionnement et veille à l'état de sa zone de déplacement en effectuant les contrôles et l'entretien courant des engins et des matériels.

FET09 DESCRIPTION DES SITUATIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE:

Le cariste d'entrepôt peut être appelé à exercer son activité dans un environnement extrême (congélation, surgélation, zone de fonte de matériaux) ou sur des manutentions de matières dangereuses.

La mise en œuvre peut être soumise à des conditions d'hygiène et de sécurité liées à l'activité de l'entrepôt et à la nature de la marchandise (réfrigérée, périssable,...)

FET10 LISTE DES ACTIVITES-TYPES DU NOYAU DUR DE L'EMPLOI-TYPE:

AT1 - Réaliser et valider les opérations de stockage et déstockage en conduisant en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégories 3 et 5

FET11 COMPETENCES DIRECTEMENT RATTACHEES A L'EMPLOI-TYPE:

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	9/28

FET12 LISTE DES ACTIVITES-TYPES D'EXTENSION DE L'EMPLOI-TYPE:

Sans objet

FET13 NIVEAU DE QUALIFICATION ET EVOLUTION PROFESSIONNELLES:

Convention collective et accord de branche selon l'activité économique de l'entreprise ou avenant relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestation logistique (avenant du 30/06/05, étendu par arrêté du 4 janvier 2005 publié au Journal Officiel le 22 janvier 2005 brochure JO 3085)

Ses évolutions possibles se situent en direction des emplois voisins (préparateur de commandes en entrepôt, technicien en logistique d'entreposage après avoir occupé un emploi de préparateur de commandes)

Il peut également évoluer vers un poste de chef d'équipe de caristes ou chef de quai.

FET14 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES):

Lamy Logistique

Guide du responsable logistique. Editions WEKA.

Recommandation dite "R389" de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie relative à la conduite de chariots automoteurs à conducteur autoporté.

FET15 DATE DE CREATION & AUTEUR:

Date de création: 05/07/2006

Auteur: SOULARD Bruno

Site responsable: DIRECTION DE L'INGENIERIE - Tertiaire

Date de dernière mise à jour: 16/09/2010

FET16 CODE DE LA FET: FET-0523-04

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	10/28

FICHES ACTIVITES-TYPES

LISTE DES ACTIVITES-TYPES DU NOYAU DUR DE L'EMPLOI-TYPE

1 - Réaliser et valider les opérations de stockage et déstockage en conduisant en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégories 3 et 5

LISTES DES ACTIVITES-TYPES D'EXTENSION DE L'EMPLOI-TYPE

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	11/28

INTITULE DE L'ACTIVITE-TYPE 1

Réaliser et valider les opérations de stockage et déstockage en conduisant en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégories 3 et 5

FAT01 DEFINITION DE L'ACTIVITE-TYPE:

Le cariste d'entrepôt déplace des unités de manutention pour les stocker et les déstocker en conduisant des chariots de catégories 3 et 5 dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Ces opérations visent à préserver et ranger les marchandises et à les mettre à disposition d'autres utilisateurs (préparateurs de commandes, autres caristes,...)

FAT02 POSITION OU PART DE L'ACTIVITE DANS LE PROCESSUS EMPLOI:

Cette activité couvre l'emploi de cariste d'entrepôt.

FAT03 CONDUITE DE L'ACTIVITE-TYPE:

Il exerce son activité en équipe. Il est en relation avec des représentants des entreprises extérieures (conducteurs routiers, clients, prestataires de service) et de son entreprise (administratifs, préparateurs de commandes, autres caristes, sa hiérarchie).

FAT04 DEGRE D'AUTONOMIE - NIVEAU DE RESPONSABILITE:

L'activité du cariste d'entrepôt s'exerce dans une zone définie telle que réception, stockage, distribution ou production ou entre les différentes zones.

Il doit pouvoir réaliser les opérations de manière autonome. Sur sa zone d'évolution, il assure une veille permanente à la sécurité des personnes et des produits et alerte en cas d'anomalie ou de dysfonctionnement.

Il se conforme aux instructions qui lui sont transmises et se doit d'appliquer les règles de sécurité et de manutention, notamment les manipulations manuelles (empilage palettes, ramassage de déchets sur les axes de circulation et de manœuvres, repositionnement de colis, etc...) avec les équipements de protection individuels appropriés (gants, lunettes, etc...)

FAT05 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE-TYPE:

Le cariste d'entrepôt déplace des marchandises en sécurité lors des opérations de stockage/déstockage et chargement/déchargement de véhicules à l'aide de chariots de catégories 3 et 5.

Il tient compte des contraintes techniques des matériels (roulant et fixes, supports de charge) pour assurer la sécurité des personnes et des produits.

Il contrôle l'état des marchandises et les espaces alloués et transmet les données correspondantes par un système d'information informatisé en identifiant les anomalies, pannes, avaries et risques divers.

Il maintient le matériel en fonctionnement et veille à l'état de sa zone de déplacement en effectuant les contrôles et l'entretien courant des engins et des matériels.

FAT06 CONTEXTE DE REALISATION:

Le cariste d'entrepôt est soumis aux contraintes et aléas des arrivages et / ou expéditions.

Pour réaliser son activité, le cariste d'entrepôt respecte le plan de circulation de l'entreprise.

Il prend en compte les contraintes liées à l'engin de manutention utilisé, à la circulation dans sa zone d'évolution et aux caractéristiques des charges à déplacer en sécurité.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	12/28

Il prend en compte les caractéristiques de l'activité de l'entreprise et saisit des données dans le système d'information de l'entreprise.

FAT07 CONDITIONS SPECIFIQUES DE MISE EN OEUVRE:

Le cariste d'entrepôt respecte des réglementations spécifiques et les normes de sécurité auxquelles les produits qu'il manipule sont soumis.

Il est amené à utiliser des chariots automoteur de manutention à conducteur porté équipés de porte-charges (éperon, pinces...) ou des engins spécifiques (tri directionnel par exemple).

FAT08 INTERLOCUTEURS ET NATURE DES RELATIONS:

Le cariste d'entrepôt travaille sous la responsabilité d'un responsable d'équipe. Il est en relation avec ses collègues caristes et/ou préparateurs de commandes, avec les conducteurs routiers, le service maintenance, les acteurs de l'entreprise et éventuellement avec des clients des services internes ou externes.

La communication est souvent gestuelle, et il doit tenir compte des interactions de son travail avec celui des autres opérateurs.

FAT09 EXTENSION DU DOMAINE D'ACTION OU D'INTERVENTION:

Prélever des échantillons de produits.

Ouvrir et fermer les locaux.

FAT10 LISTE DES COMPETENCES DE L'ACTIVITE-TYPE:

C1 - Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée.

C2 - Réaliser les opérations de vérification et de maintenance de premier niveau sur des chariots de manutention industrielle de catégories 3 et 5, et alerter en cas d'anomalie.

C3 - Réaliser efficacement seul et en relais les opérations de manutention avec un chariot de catégorie 3 dans le respect des règles de qualité et de sécurité

C4 - Réaliser efficacement seul et en relais les opérations de manutention avec un chariot de catégorie 5 dans le respect des règles de qualité et de sécurité.

C5 - Rechercher les informations et saisir les données relatives aux opérations dans le système informatique.

C6 - Repérer et signaler les anomalies sur les produits, les supports de charges, les espaces de stockage et lors des opérations de réception et d'expédition.

FAT11 FICHE(S) ROME MISE(S) EN CORRESPONDANCE:

N1101 - CONDUITE D'ENGINS DE DEPLACEMENT DES CHARGES

FAT12 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES):

Lamy logistique

Guide du responsable logistique. Editions WEKA.

Recommandation dite "R389" de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie relative à la conduite de chariots automoteurs à conducteur autoporté.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	13/28

FAT13 DATE DE CREATION & AUTEUR:**Date de création:** 06/07/2006**Auteur:** SOULARD BRUNO**Site responsable:** DIRECTION DE L'INGENIERIE - TERTIAIRE**Date de dernière mise à jour:** 16/09/2010**FAT14 CODE DE LA FAT:**

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	14/28

FICHES COMPETENCES

LISTE DES COMPETENCES

- 1 - Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée.
- 2 - Réaliser les opérations de vérification et de maintenance de premier niveau sur des chariots de manutention industrielle de catégories 3 et 5, et alerter en cas d'anomalie.
- 3 - Réaliser efficacement seul et en relais les opérations de manutention avec un chariot de catégorie 3 dans le respect des règles de qualité et de sécurité
- 4 - Réaliser efficacement seul et en relais les opérations de manutention avec un chariot de catégorie 5 dans le respect des règles de qualité et de sécurité.
- 5 - Rechercher les informations et saisir les données relatives aux opérations dans le système informatique.
- 6 - Repérer et signaler les anomalies sur les produits, les supports de charges, les espaces de stockage et lors des opérations de réception et d'expédition.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	15/28

INTITULE DE LA COMPETENCE 1

Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée.

- FC01 DESCRIPTION DE LA COMPETENCE (Processus de mise en œuvre):**
 A partir des informations reçues ou collectées, le cariste d'entrepôt, évalue le poids et le volume des charges, afin de vérifier que le chariot de catégorie 3 ou 5 est adapté aux marchandises et à l'opération à réaliser. Il réalise les adaptations nécessaires aux opérations à effectuer.
- FC02 CONTEXTE(S) PROFESSIONNEL(S) DE MISE EN OEUVRE:**
 Cette compétence est mobilisée en amont de toute opération. Elle en conditionne le bon déroulement. Elle se réalise dans la zone de stockage ou de préparation des engins (salle de charge ou de stationnement).
- FC03 INDICATEUR DE PERFORMANCE (Seuils pour l'Activité-Type):**
- Les consignes et modes opératoires en fonction des caractéristiques de la charge, du chariot et des opérations à réaliser sont respectés.
 - Les adaptations nécessaires du chariot sont correctement réalisées (écartement des fourches...)
- FC04 SAVOIR-FAIRE GENERAUX ET TECHNIQUES MOBILISES:**
- Analyser les consignes pour identifier les contraintes liées à l'opération à réaliser.
 - Identifier les caractéristiques des différents matériels et accessoires de manutention des chariots industriels de catégories 3 et 5 et des divers supports de charges
 - Evaluer le poids et le volume de la charge.
 - Comprendre et respecter les informations de la plaque de charge de chariots de catégories 3 et 5.
 - S'assurer que le chariot est approprié en fonction des aires et volumes d'évolution nécessaires (largeur d'allée, hauteur de gerbage, capacité, équipement...)
 - Rechercher les informations contenues dans les notices d'instruction des chariots de catégories 3 et 5, et prendre en compte les conseils d'utilisation indiqués.
 - Réaliser les adaptations nécessaires aux opérations à effectuer (écartement de fourches,...)
- FC05 CONNAISSANCES ASSOCIEES:**
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité applicables à son environnement.
 - Connaître les caractéristiques des engins de manutention industrielle.
 - Connaître les types de stockage et les structures correspondantes.
 - Connaître les différents types de supports de manutention et leurs caractéristiques.
 - Trouver et comprendre les informations inscrites sur la plaque de charge.
 - Connaître les pictogrammes.
- FC06 DEMARCHE INTELLECTUELLE:**
- FC07 CAPACITES RELATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES:**
 Demander les informations nécessaires aux interlocuteurs compétents (responsable hiérarchique, technicien maintenance,...)

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	16/28

FC08 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES):

- Recommandation "R389 "de la CNAM-TS
- Guides de L'INRS ED 812, ED 766 et ED 856
- Guide du responsable logistique. Editions WEKA
- " FAQ CACES " de la CNAMTS

FC09 DATE DE CREATION & AUTEUR:**Date de création:** 19/08/2010**Auteur:** SOULARD Bruno**Site responsable:** DIRECTION DE L`INGENIERIE - Tertiaire**Date de dernière mise à jour:** 10/09/2010**FC10 CODE DE LA FC:**

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	17/28

INTITULE DE LA COMPETENCE 2

Réaliser les opérations de vérification et de maintenance de premier niveau sur des chariots de manutention industrielle de catégories 3 et 5, et alerter en cas d'anomalie.

FC01 DESCRIPTION DE LA COMPETENCE (Processus de mise en œuvre):

En tenant compte des règles de sécurité, de circulation, d'hygiène et de qualité, le cariste d'entrepôt effectue les vérifications en prise de poste et en fin de poste. Il assure les opérations d'adaptation, de maintenance de premier niveau (vérifications générales périodiques à jour, contrôles de niveaux, de charge batterie, fourches et pinces ...) et les contrôles (coupe circuit, freins, avertisseur sonore...) sur l'engin de manutention à conducteur autoporté de catégorie 3 et 5. Il repère les anomalies de fonctionnement et alerte l'interlocuteur concerné afin de garantir la sécurité des opérateurs et la préservation des charges à déplacer.

L'ensemble des vérifications se fait dans le respect des règles de sécurité, les précautions de manutention manuelle et le port des équipements de protection individuels (lunettes, gants, chaussures de sécurité...).

FC02 CONTEXTE(S) PROFESSIONNEL(S) DE MISE EN OEUVRE:

Les contrôles et adaptations sont effectués en amont, généralement seul, afin de réaliser les opérations en sécurité.

L'application des règles du Code du Travail, du décret 98-1084 du 2 décembre 1998 et de la recommandation R389 de la CNAM est de rigueur.

Ces opérations sont effectuées par le cariste d'entrepôt. Selon l'organisation dans l'entreprise, elles peuvent être réalisées, à sa demande, par un technicien.

FC03 INDICATEUR DE PERFORMANCE (Seuils pour l'Activité-Type):

- Les équipements individuels de protection sont adéquats (chaussures de sécurité, gants, casque, lunettes...)
- Les contrôles et adaptations (écartement des fourches,...) sont réalisés en temps voulu et au moment opportun.
- Les contrôles adaptés sont réalisés en sécurité, alerte est donnée en cas de nécessité à l'interlocuteur concerné
- Les opérations sont réalisées conformément à la notice d'instruction.
- Les anomalies sont repérées.
- L'interlocuteur adéquat est alerté

FC04 SAVOIR-FAIRE GENERAUX ET TECHNIQUES MOBILISES:

- Appliquer le référentiel de connaissance de la recommandation R389 de la CNAM pour les chariots de catégories 3 et 5.
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité. Ceci concerne l'ensemble des compétences du cariste d'entrepôt.
- Utiliser les équipements de protection individuels adaptés aux opérations à réaliser
- Adapter les équipements porte charge sur chariots de catégories 3 et 5 pour réaliser l'opération en sécurité.
- Contrôler et faire l'appoint de la source d'énergie du chariot (batterie, changer une bouteille de gaz,...)
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité liées à la zone d'évolution et aux caractéristiques des charges.
- Appliquer les consignes et les modes opératoires en vigueur dans l'entreprise.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	18/28

- Procéder à l'ensemble des contrôles de prise et de fin de poste.
- Appliquer les gestes, les postures et les techniques adaptés à la manutention manuelle en sécurité

FC05 CONNAISSANCES ASSOCIEES:

- Connaître les éléments de la réglementation relatifs à la conduite et à l'autorisation de conduite des engins de manutention de catégories 3 et 5.
- Connaître les éléments de la recommandation " R389 " de la CNAM-TS relatifs à la conduite des engins de manutention des catégories 3 et 5
- Connaître le type d'information contenu dans une notice d'instruction d'un chariot de manutention à conducteur porté en catégories 3 et 5.
- Connaître les pictogrammes présents sur le chariot.

FC06 DEMARCHE INTELLECTUELLE:

FC07 CAPACITES RELATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES:

Demander les informations nécessaires aux interlocuteurs compétents (responsable hiérarchique, technicien maintenance,...)

Communiquer aux interlocuteurs compétents (responsable hiérarchique, technicien maintenance,...) toute anomalie constatée.

FC08 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES):

- Recommandation "R389 "de la CNAM-TS
- Guides de L'INRS ED 812, ED 766 et ED 856
- Guide du responsable logistique. Editions WEKA

FC09 DATE DE CREATION & AUTEUR:

Date de création: 06/07/2006

Auteur: SOULARD BRUNO

Site responsable: DIRECTION DE L'INGENIERIE - TERTIAIRE

Date de dernière mise à jour: 10/09/2010

FC10 CODE DE LA FC: FC-011641-00

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	19/28

INTITULE DE LA COMPETENCE 3

Réaliser efficacement seul et en relais les opérations de manutention avec un chariot de catégorie 3 dans le respect des règles de qualité et de sécurité

FC01 DESCRIPTION DE LA COMPETENCE (Processus de mise en œuvre):

Suivant les consignes reçues oralement, par une fiche mission ou par radiofréquence, et en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et de circulation (plan incliné, calage,...) le cariste d'entrepôt assure le chargement et déchargement des véhicules latéralement, transfert de marchandises seul et en relais, stockage en structure, gerbage et dégerbage de supports (opérations spécifiques au chariot de catégorie 3).

Il respecte le parcours prédéterminé et organise ses opérations en fonction de la charge de travail et des interactions avec les autres opérateurs présents sur le quai et la zone de stockage. Les opérations font l'objet d'un suivi (ratios, délais de réalisation).

FC02 CONTEXTE(S) PROFESSIONNEL(S) DE MISE EN OEUVRE:

Cette compétence s'exerce à la fois dans les zones de chargement et déchargement de camions, sur les quais et dans les espaces de stockages. Les opérations de stockage et déstockage dans les palettières ou de gerbage en pile nécessitent une bonne appréciation des distances et de la vitesse des mouvements.

Le cariste d'entrepôt évolue dans un flux de circulation (caristes, véhicules, piétons) Il assure une veille permanente sur la zone d'évolution pour prévenir les risques d'accident, particulièrement lors des opérations de travail en relais.

S'il évolue au cours de cette activité dans une zone où circulent des véhicules extérieurs à l'entreprise, il est alors en contact avec les conducteurs de ces véhicules.

Le trafic de la zone peut concerner des camions ou des wagons, la veille qu'exerce le cariste d'entrepôt en sera renforcée.

FC03 INDICATEUR DE PERFORMANCE (Seuils pour l'Activité-Type):

- La posture du cariste d'entrepôt sur l'engin de manutention est conforme aux règles de conduite et de sécurité.
- L'environnement fait l'objet d'une surveillance soutenue et le risque d'accident est minimisé
- Le plan de circulation et les règles de sécurité sont respectés (protocole, procédures) en charge et à vide
- Les manœuvres sont fiables et précises en charge et à vide, à une vitesse adaptée
- Les interactions avec les autres opérateurs sont prises en compte
- La communication avec les interlocuteurs (piétons, conducteurs, collègues,...) est adaptée
- Les déplacements à vide sont minimisés
- La charge est stable pendant et après l'opération
- Les limites de charge sur les échelles et lisses sont respectées
- Aucun heurt, aucune casse ou détérioration sur le matériel, sur les charges déplacées et les supports de charge
- Les supports de charges sont rangés de manière stable en qualité et sécurité

FC04 SAVOIR-FAIRE GENERAUX ET TECHNIQUES MOBILISES:

- se repérer à partir des adresses de stockage
- respecter le plan de circulation
- respecter les gestes et postures en fonction des opérations à réaliser
- Réaliser des gerbages stables.
- Evaluer le poids d'une charge

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	20/28

- Identifier et prévenir les risques liés aux différentes opérations à réaliser.
- Identifier les interactions de son travail avec celui des autres caristes et opérateurs pour effectuer les choix facilitant le travail et les collaborations.
- Appliquer les règles de manutention et de stockage avec un chariot de catégorie 3
- Stocker/déstocker en sécurité les charges dans les structures de stockage jusqu'à 4 m.
- Circuler en charge avec un chariot de catégorie 3 sur des plans horizontaux et inclinés
- Réaliser en qualité et sécurité les opérations de chargement et déchargement avec un chariot de catégorie 3 après vérifications (calage, stabilité,...) en respectant le plan de chargement.
- Contrôler la mise en place et les capacités d'un véhicule pour s'assurer de la faisabilité technique d'un chargement.
- Réaliser seul(e) et en relais le chargement/déchargement en sécurité

FC05 CONNAISSANCES ASSOCIEES:

- Connaître les éléments de la réglementation relatifs à la conduite et à l'autorisation de conduite des engins de manutention de catégories 3 et 5, y compris sur la voie publique
- Connaître les éléments de la recommandation " R389 " de la CNAM-TS relatifs à la conduite des engins de manutention des catégories 3 et 5
- Connaître les bases techniques de fonctionnement d'un engin de catégorie 3
- Connaître les notions de base sur la réglementation transport (responsabilité des parties au chargement/déchargement)
- Connaître les caractéristiques techniques de base des véhicules industriels de transports (carrosserie, poids, suspension, dimensions,...).
- Connaître le principe de l'adressage dans un entrepôt
- Connaître les caractéristiques des différents supports de charge.
- Identifier la capacité de charge d'une structure de stockage.
- Connaître les interactions de son travail avec celui des autres caristes ou opérateurs pour effectuer des choix facilitant les collaborations

FC06 DEMARCHE INTELLECTUELLE:

FC07 CAPACITES RELATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES:

- Communiquer précisément avec les autres opérateurs (collègue, clients,...)
- Alerter sur les risques liés aux manutentions (gerbage, respect des allées piétonnes,...), et plus particulièrement lors des opérations de chargement/déchargement.
- Communiquer par gestes avec les personnes évoluant sur la zone.

FC08 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES):

- Recommandation "R389 "de la CNAM-TS
- Guides de L'INRS ED 812, ED 766 et ED 856
- Guide du responsable logistique. Editions WEKA

FC09 DATE DE CREATION & AUTEUR:

Date de création: 19/08/2010

Auteur: SOULARD Bruno

Site responsable: DIRECTION DE L'INGENIERIE - Tertiaire

Date de dernière mise à jour: 10/09/2010

FC10 CODE DE LA FC: FC-011642-00

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	21/28

INTITULE DE LA COMPETENCE 4

Réaliser efficacement seul et en relais les opérations de manutention avec un chariot de catégorie 5 dans le respect des règles de qualité et de sécurité.

FC01 DESCRIPTION DE LA COMPETENCE (Processus de mise en œuvre):

Suivant les consignes reçues oralement, par une fiche mission ou par radiofréquence, et en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et de circulation (plan incliné, calage,...) le cariste d'entrepôt assure le stockage et le déstockage en palettiens, le transfert de marchandises seul et en relais, le gerbage et le dégerbage des supports (opérations spécifiques au chariot de catégorie 5).

Il respecte le parcours prédéterminé et organise ses opérations en fonction de la charge de travail et des interactions avec les autres opérateurs présents dans la zone de stockage. Les opérations font l'objet d'un suivi (ratios, délais de réalisation).

FC02 CONTEXTE(S) PROFESSIONNEL(S) DE MISE EN OEUVRE:

Cette compétence s'exerce dans la zone d'entreposage, en interaction avec les autres opérateurs évoluant dans cet espace. Le cariste d'entrepôt respecte les règles de sécurité et le plan de circulation de façon à garantir sa sécurité et celle des autres opérateurs ainsi que l'état de la charge.

Les opérations de stockage et déstockage dans les palettiens ou de gerbage en pile nécessitent une bonne appréciation des distances et de la vitesse des mouvements. Compte tenu des hauteurs de stockage, une bonne perception de l'espace est importante, particulièrement en raison de la position de conduite du cariste.

La hauteur complexifie l'opération et accroît le degré de gravité en cas d'accident.

FC03 INDICATEUR DE PERFORMANCE (Seuils pour l'Activité-Type):

- La posture du (de la) cariste d'entrepôt sur l'engin de manutention est conforme aux règles de conduite et de sécurité.
- L'environnement fait l'objet d'une surveillance soutenue et le risque d'accident est minimisé
- Le plan de circulation et les règles de sécurité sont respectés (protocole, procédures) en charge et à vide
- Les manœuvres sont fiables et précises en charge et à vide
- Les interactions avec les autres opérateurs sont prises en compte
- La communication avec les interlocuteurs (piétons, conducteurs, collègues,...) est adaptée
- Les déplacements à vide sont minimisés
- La charge est stable pendant et après l'opération
- Les limites de charge sur les échelles et lisses sont respectées
- Aucun heurt, aucune casse ou détérioration sur le matériel, sur les charges déplacées et les supports de charge
- Les supports de charges sont rangés de manière stable en qualité et sécurité

FC04 SAVOIR-FAIRE GENERAUX ET TECHNIQUES MOBILISES:

- se repérer à partir des adresses de stockage
- respecter le plan de circulation
- respecter les gestes et postures en fonction des opérations à réaliser
- Réaliser des gerbages stables.
- Evaluer le poids d'une charge
- Identifier et prévenir les risques liés aux différentes opérations à réaliser.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	22/28

- Identifier les interactions de son travail avec celui des autres caristes et opérateurs pour effectuer les choix facilitant le travail et les collaborations.
- Stocker et déstocker avec précision et en sécurité les charges dans les structures de stockage y compris au-delà de 6 mètres.
- Manœuvrer un chariot de catégorie 5 à vide et en charge avec dextérité, fiabilité, au rythme attendu et dans le respect des règles de qualité et de sécurité.

FC05 CONNAISSANCES ASSOCIEES:

- Connaître les éléments de la réglementation relatifs à la conduite et à l'autorisation de conduite des engins de manutention de catégories 3 et 5, y compris sur la voie publique
- Connaître les éléments de la recommandation " R389 " de la CNAM-TS relatifs à la conduite des engins de manutention des catégories 3 et 5
- Connaître les bases techniques de fonctionnement d'un engin de catégorie 5
- Connaître le principe de l'adressage dans un entrepôt
- Connaître les caractéristiques des différents supports de charge.
- Identifier la capacité de charge d'une structure de stockage.
- Connaître les interactions de son travail avec celui des autres caristes ou opérateurs pour effectuer des choix facilitant les collaborations.

FC06 DEMARCHE INTELLECTUELLE:

FC07 CAPACITES RELATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES:

- Communiquer précisément avec les autres opérateurs (collègue, clients,...)
- Alerter sur les risques liés aux manutentions (gerbage, respect des allées piétonnes)
- Communiquer par gestes avec les personnes évoluant sur la zone.

FC08 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES):

- Recommandation "R389 "de la CNAM-TS
- Guides de L'INRS ED 812, ED 766 et ED 856
- Guide du responsable logistique. Editions WEKA

FC09 DATE DE CREATION & AUTEUR:

Date de création: 19/08/2010

Auteur: SOULARD Bruno

Site responsable: DIRECTION DE L'INGENIERIE - Tertiaire

Date de dernière mise à jour: 10/09/2010

FC10 CODE DE LA FC: FC-011643-00

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	23/28

INTITULE DE LA COMPETENCE 5

Rechercher les informations et saisir les données relatives aux opérations dans le système informatique.

FC01 DESCRIPTION DE LA COMPETENCE (Processus de mise en œuvre):

En amont, pendant et/ou après les opérations de manutention avec un de catégorie 3 et 5, le cariste d'entrepôt recherche, saisit et valide des données simples d'exploitation dans le système de gestion informatisée (numéro d'opérateur, début de mission, évolution des transferts, n° de lots, clôture de mission, recherche d'adresses, saisie de numéros de lots, missions de " réapprovisionnement picking ").

Les échanges entre le cariste d'entrepôt et le système de gestion informatisée se font en temps réel ou avec un minimum de décalage dans le temps (terminal informatique embarqué, relais radiofréquence, lecteur laser, ou saisie par l'intermédiaire du clavier informatique). Les données saisies servent à l'édition de documents et à la mise à jour des stocks (entrées, transfert,...).

FC02 CONTEXTE(S) PROFESSIONNEL(S) DE MISE EN OEUVRE:

Cette compétence s'exerce dans la zone d'entreposage ou à immédiate proximité (bureau) pendant les différentes phases précédant, accompagnant et suivant les opérations de transfert, chargement, déchargement, etc.

FC03 INDICATEUR DE PERFORMANCE (Seuils pour l'Activité-Type):

- La recherche d'information simples (code, adresse, lot, ...) est efficace.
- Les données sont fiables et saisies en temps réel ou avec un minimum de décalage dans le temps.
- Les mouvements saisis sont conformes aux mouvements physiques.
- Les anomalies ou les aléas constatés sont corrigés ou transmis à l'interlocuteur adéquat.

FC04 SAVOIR-FAIRE GENERAUX ET TECHNIQUES MOBILISES:

- Convertir des unités de conditionnement en unités à manutentionner.
- Utiliser les fonctions de base d'un logiciel d'entreposage pour rechercher, saisir et valider des informations simples tels que des mouvements, réapprovisionnements, expéditions, éditions de documents courants
- Repérer les correspondances entre les mouvements physiques et les données du système d'informations comme les entrées et sorties de stock, adresses, références, unités, lot, date
- Identifier les données nécessaires à l'expédition et la réception sur les différents documents : lettre de voiture, liste de colisage, bon de chargement
- Appliquer et respecter les différentes étapes d'une procédure manuelle en cas de situation dégradée.
- Editer des données informatiques par clavier ou lecteur optique

FC05 CONNAISSANCES ASSOCIEES:

- Connaître les différents mouvements de stocks correspondants aux manutentions de charges (réapprovisionnements, transfert, casse, reliquats,...).
- Connaître les fonctionnalités de base de l'outil informatique (ordinateur, imprimante, lecteur de codes barre, clavier...)

FC06 DEMARCHE INTELLECTUELLE:

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	24/28

FC07 CAPACITES RELATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES:**FC08 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES):**

- Recommandation "R389 "de la CNAM-TS
- Guides de L'INRS ED 812, ED 766 et ED 856
- Guide du responsable logistique. Editions WEKA

FC09 DATE DE CREATION & AUTEUR:**Date de création:** 06/07/2006**Auteur:** SOULARD BRUNO**Site responsable:** DIRECTION DE L'INGENIERIE - TERTIAIRE**Date de dernière mise à jour:** 10/09/2010**FC10 CODE DE LA FC:** FC-011644-00

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	25/28

INTITULE DE LA COMPETENCE 6

Repérer et signaler les anomalies sur les produits, les supports de charges, les espaces de stockage et lors des opérations de réception et d'expédition.

FC01 DESCRIPTION DE LA COMPETENCE (Processus de mise en œuvre):

Le cariste d'entrepôt contrôle visuellement les marchandises, les emballages et les supports au cours de l'ensemble des opérations en tenant compte des normes de qualité et de sécurité, afin de permettre leur bon déroulement et la préservation des marchandises.

Au cours de ces opérations, lorsqu'il identifie les anomalies sur les produits, les supports de charge, les espaces de stockage ou au cours des réceptions et expéditions, il les corrige dans les limites de ses attributions et rend compte, généralement verbalement. Au-delà de ses limites d'attribution, il alerte l'interlocuteur concerné.

Lorsqu'il en a à réaliser, les manutentions manuelle se font dans le respect des principes des gestes et posture, et plus généralement des consignes de sécurité en vigueur dans l'entrepôt.

FC02 CONTEXTE(S) PROFESSIONNEL(S) DE MISE EN OEUVRE:

Cette compétence s'exerce en permanence dans la zone d'entrepôt où il évolue et sur le quai.

FC03 INDICATEUR DE PERFORMANCE (Seuils pour l'Activité-Type):

- Les contrôles sont effectués.
- Les anomalies sont signalées à l'interlocuteur adéquat.
- Les règles de sécurité sont appliquées pendant les opérations de contrôle.
- Les erreurs sont repérées et signalées : adresses erronées, références erronées, erreurs de lots, Date Limite d'Utilisation Optimale, Date - Limite de Vente, rotation.
- Les supports de charges manquants sont repérés.
- Les documents accompagnant la marchandise sont correctement renseignés (les réserves d'usage sont correctement notées) et l'interlocuteur adéquat est alerté.
- Les marchandises endommagées sont repérées et signalées.

FC04 SAVOIR-FAIRE GENERAUX ET TECHNIQUES MOBILISES:

- Repérer les différentes anomalies liées aux espace et structures de stockage (lisses tordues, encombrement d'allée,...)
- Repérer les anomalies liées aux marchandises et à la rotation des stocks (détérioration, erreurs de lot, de dates limite dépassées,...)
- Repérer les anomalies d'ordre qualitatif (palettes abîmées, marchandises détériorées,...) et quantitatif (manquants, surplus,...) lors des opérations de réception et d'expéditions
- Rechercher les informations simples sur les documents liés au transport (expéditeur, destinataire, nombre et poids des colis,...)
- Renseigner les informations simples relatives à une réception ou une expédition sur les documents ad hoc (nombre de colis, numéro de commande,...)
- Rendre compte oralement à l'interlocuteur adéquat.
- Veiller au rangement et au nettoyage de la zone de travail dans une logique de préservation de l'environnement.
- Réaliser des comptages en fonction des modes opératoires
- Emettre des réserves sur un document de transport
- Adapter ses opérations en fonction des risques éventuels
- Participer à la lutte contre la démarque inconnue

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	26/28

FC05 CONNAISSANCES ASSOCIEES:

- Connaître les principes de base de compatibilité et incompatibilité des produits
- Connaître les différents documents liés au transport de marchandises (bon de livraison, documents de transport, documents douaniers,...)
- connaître les règles de formulation de réserves sur un document de transport
- Identifier la capacité des engins de manutention et des structures de stockage
- Connaître les différents types de dates de vie des produits (Date limite de Vente (DLV), date limite d'utilisation optimale (DLUO), date limite de consommation (DLC),...)
- Connaître les règles relatives à la rotation des stocks

FC06 DEMARCHE INTELLECTUELLE:
FC07 CAPACITES RELATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES:

- Contacter l'interlocuteur compétent en fonction de l'anomalie constatée
- Donner des consignes aux personnes présentes dans la zone d'évolution
- Garder son calme

FC08 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES):

- Recommandation "R389 "de la CNAM-TS
- Guides de L'INRS ED 812, ED 766 et ED 856
- Guide du responsable logistique. Editions WEKA

FC09 DATE DE CREATION & AUTEUR:

Date de création: 06/07/2006

Auteur: SOULARD BRUNO

Site responsable: DIRECTION DE L'INGENIERIE - TERTIAIRE

Date de dernière mise à jour: 10/09/2010

FC10 CODE DE LA FC: FC-011645-00

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CE	TP-00470	REAC	3	09/04/2010	16/09/2010	27/28

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconques."



association nationale pour la formation professionnelle des adultes
Ministère chargé de l'emploi